

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 23 (1882), p. 113-124

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1882\\_\\_23\\_\\_113\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__113_0)

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 5. — MAI 1882.

---

I.

### SITUATION MORALE ET FINANCIÈRE

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

---

### RAPPORT

*présenté au nom de la Commission des réformes par M. Cheysson, vice-prés*

SÉANCE DU 8 MARS 1882.

Dans la première séance de cette session, la Société de statistique a institué une Commission qu'elle a chargée d'étudier à fond la marche et l'organisation de ses divers services, et de lui présenter ultérieurement les propositions de réformes ou d'améliorations dont cette étude aurait pu démontrer la nécessité (1).

Cette Commission s'est mise aussitôt à l'œuvre ; elle a poussé activement ses travaux sous l'énergique impulsion de son honorable président, M. Wilson, et s'est arrêtée à certaines conclusions, qui vont être successivement exposées et justifiées au cours de ce rapport.

*Utilité de l'étude du budget.* — Pour procéder à l'étude qu'elle devait entreprendre, la Commission a pensé que le meilleur moyen était de commencer par l'examen attentif du budget de la Société. Ce n'est pas devant des statisticiens qu'il y a lieu d'insister sur les avantages de cette méthode. Tout acte finissant par aboutir à une dépense et à une recette, rien ne vaut, comme moyen d'investigation pénétrant et sûr, l'analyse d'un bilan.

---

(1) Cette Commission est composée de : M. Wilson, *président* ; MM. Bourdin, Lafabrigue, Levasseur, Loua, Lunier, Robÿns et Cheysson, *rapporteur*.

*Budget de 1881.* — Avant de passer en revue les divers articles de ce budget et les observations qu'ils appellent, il convient d'en présenter un tableau d'ensemble pour le dernier exercice.

### Budget de l'exercice 1881.

#### RECETTES.

##### 1° Ressources ordinaires.

1. Cotisations non rachetées (42 membres à 25 fr.) . . . . .	1,050' »	
2. Abonnements au journal (162 à 11 fr. 11 c.) . . . . .	1,800	20
3. Arrérages de rentes sur l'État :		
Rente 3 p. 100 perpétuelle . . . . .	36'	»
Rente 5 p. 100 . . . . .	299	»
		326
Total des ressources ordinaires . . . . .		<u>3,176'20</u>

##### 2° Ressources extraordinaires.

1. Subvention de la ville de Paris . . . . .	1,000'	»	
2. — du ministère de l'instruction publique . . . . .	300	»	1,300'
3. Rachats de cotisations (3 à 116 fr. 67 c.) . . . . .			350
4. Vente de numéros . . . . .			207
			10
Total des ressources extraordinaires . . . . .			<u>1,857</u>
Total des recettes . . . . .			<u>5,033</u>

#### DÉPENSES.

1. Impression du journal . . . . .	3,070'	25
2. Loyer . . . . .	600	»
3. Secrétariat . . . . .	1,200	»
4. Frais de convocation et divers . . . . .	101	15
Total des dépenses . . . . .		<u>4,971</u>
Excédant . . . . .		<u>61'90</u>

Ce qui frappe tout d'abord, au premier examen de ce budget, c'est la précarité de son équilibre, qui n'est obtenu qu'à l'aide de ressources extraordinaires. Si cet exercice avait été privé, par exemple, du produit correspondant au rachat de trois cotisations, son excédant se transformait en un déficit de 288 fr. 10 c. On était donc en droit d'affirmer, sur ce simple aperçu, que la situation budgétaire n'était pas satisfaisante et qu'il y avait lieu d'aviser.

Aussi, convaincue que son mandat revenait, en dernière analyse, à faire à la Société « de bonnes finances », et que résoudre ce problème, d'ordre en apparence purement financier, c'était assurer en même temps la vitalité et la prospérité scientifique de l'institution, la Commission des réformes a-t-elle porté son attention sur chacun des articles de ce budget, en cherchant les moyens d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses.

#### BUDGET DES RECETTES.

1° *Cotisations.* — Le premier article des recettes ordinaires se rapporte aux cotisations. En déduisant celles qui sont « rachetées », au nombre de 32, par nos membres à vie, cet article n'a produit en 1881 que. . . . . 1,050 fr. Mais il va devenir beaucoup plus fructueux en 1882. En effet, dès le début de la session, notre honorable président s'est mis à l'œuvre et il a déterminé un courant très-actif de recrutement qui nous apporte, avec d'importantes ressources financières, un grand élément de force morale.

Depuis le commencement de la session, le nombre de nos collègues s'est accru de 105, y compris ceux dont l'admission vient d'être prononcée au cours de cette séance.

En se bornant à ces faits accomplis, et en négligeant les adhésions dont bénéficiera encore l'exercice, on est donc en droit de compter, pour le budget de 1882, sur 147 cotisations (en dehors des 32 membres à vie), soit une recette de 3,675 fr.

2° *Abonnements.* — Le chiffre des abonnements au journal de la Société est de 162, et ne figure à l'exercice 1881 que pour . . . . . 1,800 fr. 20  
Il avait produit en 1879 la somme de . . . . . 2,194 fr. »

Cette réduction provient de la suppression d'un certain nombre d'abonnements par différents ministères, notamment celui du commerce. Il faut espérer qu'elle n'est que momentanée et que les démarches du bureau parviendront à obtenir le retour aux taux des anciennes souscriptions. Il sera bon, en outre, d'agir auprès des préfets et de certaines catégories de fonctionnaires appartenant notamment aux administrations financières en province, pour les inciter à s'abonner au journal, sinon même à entrer dans la Société.

On n'escomptera que dans une mesure très-modeste le résultat de ces démarches en prévoyant pour le budget de 1882 un chiffre de 200 abonnements qui, au taux de 10 fr. de produit net, donneront une recette de 2,000 fr.

3° *Arrérages.* — La Société possède aujourd'hui 326 fr. de rente 3 et 5 p. 100 qui représentent, aux cours du jour, un capital de . . . . . 7,800 fr.

Rien à dire sur cet article, si ce n'est que nous avons le droit de recevoir des dons et legs, et qu'il serait bien désirable pour nos finances que cette faculté ne restât pas une clause purement platonique de nos statuts.

#### RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

1° et 2° *Subventions.* — Les deux premiers articles de nos ressources extraordinaires ont trait aux subventions, qui figurent au budget de 1881 pour 1,300 fr., et que nous considérons comme définitivement acquises. Il est vrai que le vote de la subvention de la ville de Paris a été retardé par suite de diverses circonstances. Mais la Commission est convaincue qu'il ne s'agit là que d'un ajournement à bref délai. Ce n'est pas, en effet, au moment où la Société fait de vigoureux efforts pour étendre son action scientifique que le Conseil municipal pourrait cesser de lui témoigner son intérêt et lui retirer son concours.

3° *Rachat des cotisations.* — Le taux du « rachat » est fixé par les statuts au décuple de la cotisation annuelle, sous réserve d'une bonification de 10 fr. par chaque cotisation déjà payée. Ainsi, un membre titulaire, qui a régulièrement acquitté ses cotisations depuis 15 ans, peut se racheter pour : 250 fr. — 150 fr., ou 100 fr.

Ces rachats ont l'avantage : pour les membres, de les libérer d'un impôt annuel et de constituer un excellent placement à un taux très-élevé ; pour la Société, de lui procurer un fonds de réserve inaliénable, et de lui assurer ainsi une solide base financière. Il y a donc tout intérêt à recommander cette opération à nos collègues.

Le bureau leur donnera d'ailleurs de grandes facilités pour s'acquitter de ce rachat, en les autorisant à le transformer en annuités de 50 fr., par exemple, ce qui conduirait à un délai de cinq ans pour la libération des nouveaux membres.

Il est bien entendu d'ailleurs que les fonds à provenir du rachat devront être versés au compte capital et ne pourront pas servir aux dépenses courantes.

Malgré les ressources probables que ces opérations apporteront à la Société en 1882, la Commission a jugé prudent de ne les compter que pour mémoire, comme le produit des ventes accidentelles des numéros du journal.

BUDGET DES DÉPENSES.

1° *Impression du Journal.* — Le plus gros article du budget des dépenses est l'impression du journal qui, en 1881, a coûté . . . . . 3,070 fr. 25

Aussi la Commission s'en est-elle occupée avec un soin tout spécial.

Le *Journal de la Société de statistique* est mensuel. Chaque numéro contient 32 pages jésus, couverture comprise, c'est-à-dire 28 pages utiles, ce qui représente 336 pages par an.

La maison Berger-Levrault, de Nancy, édite le journal depuis la fondation de la Société, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1860. Elle est très-experte pour la composition des tableaux numériques, tant au point de vue de l'élégance que de la correction.

Avant 1875, le journal était tiré à 500 exemplaires. Depuis lors, ce chiffre est porté à 600 et laisse, après le prélèvement fait pour servir les sociétaires et les abonnés, un stock d'environ 300 exemplaires destinés aux collections.

La dépense annuelle, telle qu'elle résulte de la moyenne des 9 dernières années, se décompose approximativement comme il suit :

Frais d'impression : 46 fr. par feuille, à raison de 24 feuilles par an . . . . .	1,104 <sup>f</sup> »	} 1,713 <sup>f</sup> »
Surcharges de composition . . . . .	437 »	
Corrections d'auteurs . . . . .	172 »	
Tirage et papier à 600 exemplaires (12 numéros à 91 fr. 30 c.) . . . . .	1,095 60	
Frais d'expédition (écritures, adresses, affranchissements) . . . . .	232 »	
TOTAL . . . . .		<u>3,040<sup>f</sup> 60<sup>c</sup></u>

La Commission, après avoir ainsi analysé cette dépense, s'est mise en rapport d'abord avec MM. Berger-Levrault eux-mêmes pour leur demander de modérer leurs prix ; puis avec d'autres imprimeries de Paris et de la province, pour provoquer des offres concurrentes.

La maison Berger-Levrault a répondu qu'elle avait déjà consenti des prix de faveur et ne pouvait y apporter aucune réduction. Tout au plus, si l'on voulait se contenter d'un papier de moindre qualité, pourrait-on obtenir une économie annuelle de 96 à 120 fr.

De son côté, la maison Arrault et C<sup>ie</sup>, de Tours, a offert une réduction de 13 fr. 80 par numéro, soit de 165 fr. 60 par an, ou environ de 5 p. 100 sur les prix de la maison Berger-Levrault.

Enfin, M. Chaix a déclaré qu'il lui était impossible, eu égard à la cherté de la main-d'œuvre à Paris, d'accepter les conditions de la maison Berger-Levrault, et que, si des convenances spéciales nous amenaient à faire imprimer notre journal à Paris, il ne pourrait s'en charger que moyennant une plus-value de 10 p. 100.

Ainsi, l'impression à Paris coûterait 10 p. 100 de plus, et à Tours 5 p. 100 de moins qu'à Nancy. En présence de ces résultats, on ne saurait hésiter à rester fidèle

à la maison Berger-Levrault, dont les prix sont modérés et qui, pour des statisticiens, a l'inappréciable avantage de s'entendre parfaitement à l'impression des chiffres.

La Commission n'a pas pensé non plus qu'il y eût lieu d'acheter une économie d'une centaine de francs par un abaissement dans la qualité du papier : ce serait enlever à nos collections leur homogénéité d'aspect pour un bien mince profit.

Quant au tirage, la Commission estime qu'au moins, à titre provisoire, il y a lieu de le maintenir au chiffre de 600, sauf à l'augmenter plus tard, si l'accroissement de notre personnel l'exige. Ce sera un supplément de dépenses auquel nous nous résignerons alors sans regret.

En résumé, la Commission propose de conserver la clientèle de la Société à la maison Berger-Levrault, de ne rien changer à la qualité du papier et de maintenir le tirage à 600 exemplaires.

Dans ces conditions, le chiffre à inscrire de ce chef au budget de 1882 peut être évalué à . . . . . 3,200 fr.

*Cadre du journal.* — Avant d'en finir avec ce qui concerne le journal, il convient de noter ici sommairement, non pas des propositions fermes, mais des réflexions qui ont été échangées au sein de la Commission sur le cadre de ce recueil et les améliorations à y apporter.

On a dit qu'en dehors des procès-verbaux et des communications d'ordre, il serait désirable que le journal contiât : d'abord, une partie consacrée à des travaux originaux, spécialement faits pour la Revue, qui en aurait la primeur, et qui devrait même se résigner à les rémunérer au besoin, sur l'avis du comité de rédaction, dès que l'état de nos finances le permettra ; puis, une partie « de seconde main » qui serait faite à coups de ciseaux dans les publications autorisées et en reproduirait les passages essentiels, les tableaux saillants, les conclusions principales ; enfin, une revue bibliographique, dût-elle même se borner aux ouvrages offerts à la Société, qui pourraient être en séance renvoyés à l'examen des membres de bonne volonté.

Si ce programme venait à être un peu à l'étroit dans la limite mensuelle des 28 pages du Journal, peut-être la Société devra-t-elle se décider un jour, quand ses ressources l'y autoriseront, à déborder au delà de ces deux feuilles traditionnelles. Les sacrifices qui augmenteront l'intérêt de cette publication seront, à coup sûr, un placement fructueux, en attirant des abonnés au Journal et des membres à la Société.

2° *Loyer.* — Le second article du budget des dépenses est relatif au loyer, qui coûte 600 fr. Il a donné lieu, de la part de la Commission, à une étude approfondie qui a conduit à un résultat satisfaisant.

Moyennant la somme de 600 fr., la Société dispose aujourd'hui d'un lieu de réunion pour ses séances et d'une petite salle pour sa bibliothèque. Mais cette dernière pièce est trop exiguë pour comporter un rangement soigné, de sorte que les livres sont gisants pêle-mêle, sans ordre, et ne rendent en fait presque aucun service.

Aussi la situation actuelle a-t-elle l'inconvénient d'imposer une lourde charge à la Société et cependant de sacrifier sa bibliothèque.

La Commission a cherché plusieurs solutions pour échapper à ce double embarras. Elle s'est d'abord adressée au Conservatoire des arts et métiers, qui consentait à prêter momentanément un local pour nos séances, mais sans engager l'avenir,

et à abriter définitivement nos livres, mais à la condition qu'on lui en abandonnât la propriété.

D'autre part, la Société de géographie, la Société d'encouragement, mettaient également leurs locaux à notre disposition pour nos séances, moyennant des conditions modérées, mais sans assurer l'installation de nos livres.

Aucune de ces solutions ne donnait une satisfaction complète. Aussi avons-nous accueilli avec empressement une ouverture qui nous a été faite par notre honorable président et qui, à la suite de négociations habilement conduites par lui, a abouti à la solution que la Commission propose aujourd'hui de ratifier.

Cette solution consiste à accepter, à titre gratuit, l'hospitalité du Cercle national, dont le siège est, 1, rue Lepelletier, et dont le président est l'honorable ministre des postes et télégraphes, M. Cochery. C'est dans ce même local que tient ses séances la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, dans les rangs de laquelle la Société de statistique peut avoir l'espérance de recruter des adhérents.

Le Cercle autorise notre Société à se réunir dans une grande et belle salle, et à y installer à nos frais un corps de bibliothèque, qui restera notre propriété, et dont un des employés fera le service moyennant une légère gratification, une fois qu'elle aura été classée et rangée par nos soins.

Ce corps de bibliothèque doit être assez confortable pour ne pas déparer la salle, et pourra coûter environ 2,000 fr., d'après un devis qui a été établi en mettant plusieurs ébénistes en concurrence. Cette somme serait prélevée sur notre capital, sauf à être reconstituée par la suite à l'aide de nos économies ultérieures.

La Commission estime que cette combinaison est avantageuse à tous égards et constitue un nouveau service dont la Société doit être reconnaissante à son président.

Il est d'ailleurs stipulé que notre liberté reste entière comme celle de nos hôtes, et qu'à la première gêne réciproque, on pourra aussitôt se séparer à l'amiable.

*Changement dans la date des séances.* — La séance du mois de mai aura lieu dans ce nouveau local. Mais pour ne pas déranger les convenances du comité du Cercle, qui se réunit précisément le mercredi à cinq heures, la Société devra modifier l'heure et peut-être le jour de ses séances.

Les réunions de jour ont provoqué les observations de plusieurs personnes qu'elles empêchent de prendre part à nos travaux. Aussi la Commission a-t-elle pensé qu'il serait préférable de tenir les séances le soir, comme la plupart des sociétés savantes. Mais cette habitude généralement répandue créait une nouvelle difficulté vis-à-vis de ceux de nos collègues qui appartiennent à d'autres sociétés, et qu'il ne fallait pas placer dans l'alternative d'opter entre elles et la Société de statistique.

Après avoir étudié les jours de convocation des principales sociétés qui ont quelque affinité avec la nôtre et se recrutent dans le même milieu, la Commission est arrivée par éliminations successives à conserver le jour traditionnel de nos séances, c'est-à-dire le mercredi, mais en prenant le quatrième mercredi de chaque mois au lieu du second.

En résumé, la Commission propose à la Société de statistique de tenir désormais ses séances, à partir de celle du mois de mai, le quatrième mercredi de chaque mois à huit heures du soir.

Le bureau s'est d'ailleurs mis en règle vis-à-vis du propriétaire de notre local actuel et lui a donné congé dans les formes voulues.

3° *Secrétariat.* — Les dépenses du secrétariat et de la rédaction du Journal figurent au budget de 1881 pour 1,200 fr.

La Commission n'a eu à prendre l'initiative d'aucune modification à ce sujet et maintient cet article au même chiffre pour 1882.

4° *Frais de convocation et divers.* — Les frais de convocation et divers ont coûté, en 1881, la somme de 101 fr. 15 c. Mais ce service devra recevoir en 1882 d'importantes améliorations qui se traduiront par un supplément de dépenses et porteront cet article (avec d'autres menus frais) à la somme de 500 fr.

Jusqu'ici, en effet, et tant que notre effectif était restreint, les convocations pouvaient se faire par les soins directs du secrétariat. Avec un personnel qui est aujourd'hui de près de 150 membres résidant à Paris, et peut encore s'accroître, la Commission a pensé qu'il convenait d'épargner dorénavant à son secrétaire général ce détail matériel et de recourir à une de ces agences de distribution qui, moyennant le prix de l'affranchissement ordinaire, se chargent à la fois de mettre la suscription des adresses et de distribuer les lettres à domicile.

Les lettres porteront d'ailleurs en vedette une mention très-explicite, imprimée ou timbrée, qui appellera l'attention de nos collègues, et les empêchera de confondre, au milieu de leur courrier, nos convocations avec les prospectus financiers et autres, dont chacun de nous est accablé.

Ces lettres, distribuées quelques jours avant la séance, contiendront l'indication imprimée de l'ordre du jour et du sujet qu'on y doit traiter, avec le nom de l'orateur.

La Commission attache une grande importance à cette innovation, qui est déjà mise en pratique depuis le commencement de la session actuelle. Prévenus d'avance, les membres de la Société pourront se préparer utilement à la discussion et se munir des documents nécessaires pour y prendre part. Les matières qui nous occupent, ne sont pas, en effet, de celles que l'on puisse traiter au pied levé. Il y faut des chiffres, des données précises, c'est-à-dire une préparation qui exige un avis préalable.

La Commission a la conviction que cette marche nous procurera des exposés originaux et des discussions substantielles, c'est-à-dire, en dernière analyse, de puissants éléments d'intérêt pour notre journal et de vie scientifique pour notre Société.

5° *Dîner annuel.* — En passant en revue les divers articles de son budget, la Commission a dû étudier les conséquences financières de l'institution du dîner annuel, dont le principe a été voté dans la séance du 8 février 1882.

Il sera convenable de faire à cette occasion des invitations assez nombreuses parmi les sommités du Parlement et de la science, qui peuvent prendre intérêt à nos travaux et entrer dans nos rangs. Mais la Commission a pensé qu'au lieu de grever la Société de ces frais, ils devraient être répartis entre les convives payants, ce qui se traduira par une augmentation du prix de leur souscription au dîner. Il n'y a donc rien à compter de ce chef au budget de 1882.

Comme beaucoup de sénateurs et de députés quittent Paris après Pâques pour la session des conseils généraux, il convient de reculer cette année la date de ce dîner, qu'on avait provisoirement fixée au 12 avril, et de la reporter au mois de mai.

Le dîner devra d'ailleurs être précédé d'une sorte de séance d'apparat, à laquelle



on invitera les membres du Cercle national et de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, et où l'on traitera des sujets arrêtés d'avance et susceptibles d'intéresser cet auditoire spécial.

*Service de la comptabilité.* — Dans son examen de nos divers rouages, la Commission ne pouvait omettre de porter ses investigations sur notre service de comptabilité. Elle a reconnu que, malgré la marche satisfaisante de ce service, il y avait lieu d'y introduire certaines améliorations d'ordre, qui vont imposer un nouveau surcroît de travail à notre trésorier, mais sans dépasser la mesure de son dévouement.

Après avoir ainsi analysé tous les articles du budget de 1882, la Commission peut maintenant en présenter le tableau d'ensemble, comme elle a fait précédemment pour celui de 1881.

### Budget de l'exercice 1882.

#### RECETTES.

##### 1° Ressources ordinaires.

1. Cotisations non rachetées.	} 42 anciennes } 105 nouvelles }	147 à 25 fr. . . . .	3,675 <sup>f</sup>
2. Abonnements (200 à 10 fr.) . . . . .			
3. Arrérages de rentes :			
Rentes actuelles . . . . .			326 <sup>f</sup>
A déduire les rentes correspondant à la vente des titres pour l'achat d'une bibliothèque jusqu'à concurrence de 2,000 fr., soit . . . . .			85
		Reste . . . . .	<u>241</u>
Total pour les ressources ordinaires. . . . .			5,946 <sup>f</sup>

##### 2° Ressources extraordinaires.

1. Subvention de la ville de Paris. . . . .	1,000 <sup>f</sup>	} 1,300 <sup>f</sup>
2. — du ministère de l'instruction publique . . . . .	300	
3. Rachats de cotisations (mémoire) . . . . .	»	»
4. Vente de numéros (mémoire) . . . . .	»	»
Total pour les ressources extraordinaires . . . . .		<u>1,300</u>
Total des recettes. . . . .		7,246

#### DÉPENSES.

1. Impression du journal. . . . .	3,200 <sup>f</sup>	
2. Loyer et frais d'emménagement. . . . .	500	
3. Secrétariat . . . . .	1,200	
4. Frais de convocation et divers . . . . .	500	
Total des dépenses. . . . .		<u>5,400</u>
Excédant . . . . .		1,846 <sup>f</sup>

Le budget de l'exercice en cours se trouverait donc en équilibre, lors même que, par impossible, il serait privé de l'appoint de la somme de 1,300 fr. provenant de nos ressources extraordinaires, dont l'encaissement d'ailleurs n'est pas douteux.

C'est sur ce résultat que se terminera ce trop long rapport dont il résume, pour ainsi dire, toutes les conclusions. Aussi la Commission, arrivée au terme de son mandat, soumet-elle avec confiance à la sanction de la Société de statistique cet ensemble de mesures, qui doivent avoir pour effet, non-seulement d'établir sur des

bases solides notre équilibre budgétaire, mais encore d'assurer la marche régulière de nos services, et d'étendre, avec la portée scientifique de nos travaux, la légitime influence et les développements de notre institution.

Paris, le 8 mars 1882.

*Le Président de la Société,*  
WILSON.

*Le Vice-Président de la Société, Rapporteur,*  
CHEYSSON.

---

Les conclusions de ce rapport ont été votées à l'unanimité dans la séance, du 8 mars 1882.

---

## II.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 1882.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Wilson.

Le procès-verbal, lu par M. Loua, est adopté.

Sont nommés à l'unanimité membres titulaires de la Société :

Sur la présentation de M. WILSON :

MM. Tirard, ministre du commerce ;  
De Mahy, ministre de l'agriculture ;  
Varroy, ministre des travaux publics ;  
Humbert, ministre de la justice ;  
Cochery, ministre des postes et télégraphes ;  
Rousseau, sous-secrétaire d'État au ministère des travaux publics ;  
Varambon, sous-secrétaire d'État au ministère de la justice ;  
Sadi Carnot, député, ancien ministre des travaux publics ;  
Richard Waddington, député ;  
Charles Ferry, député ;  
Chéneau, député ;  
Mir, député ;  
Alicot, député ;  
Dethomas, député ;  
Morel, député ;  
Vacherie (le capitaine), chef du cabinet du président de la Chambre des députés ;  
Pépin, sous-préfet de Loches ;  
Jacquème, inspecteur général des finances ;  
Delboy, conseiller général de la Gironde ;  
Arnould Focquet, ingénieur ,  
Coste, ingénieur ;  
Nivert (A.), membre de la Société des actuares de Londres ;  
De Seigneux, avocat à Genève.

Sur la présentation de M. CHEYSSON :

MM. Dietz-Monin, membre de la chambre de commerce de Paris ;  
Anthoine, chef du service des cartes et plans et de la statistique graphique  
au ministère de l'intérieur ;  
Stourm, ancien administrateur au ministère des finances ;  
Cacheux, ingénieur civil.

Sur la présentation de M. LOUA :

M. Jules Rabany, rédacteur au ministère de l'intérieur.

Sur la présentation de M. JUDE :

M. Grégoire (Eugène), avocat à Paris.

Il est donné lecture de plusieurs lettres de remerciement adressées au président par des membres élus à la précédente séance.

Les ouvrages ci-après sont déposés sur le bureau :

*Tableau général du commerce de la France, pour 1880.*

*Tableau général du cabotage, pour 1880.*

*Statistique de Prusse, 61<sup>e</sup> volume. Mouvement de la population en 1880.*

*Actes de la commission d'enquête sur les chemins de fer italiens, 3 vol., 1881.*

*Troisième volume de l'enquête agricole italienne (en 2 fascicules).*

*Enquête sur la marine marchande d'Italie, 1 vol., 1882.*

*Annales statistiques de la province d'Udine (Italie), 1881.*

M. LAFABRÈGUE offre, de la part du préfet de la Seine, l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1<sup>re</sup> année, 1880.

M. Yves GUYOT fait hommage de son ouvrage intitulé : *la Science économique*, dont M. le D<sup>r</sup> VACHER se propose de faire le compte rendu.

M. CHEYSSON présente, au nom de M. Anthoine, un exemplaire de l'*Atlas statistique* du ministère de l'intérieur. M. Anthoine ayant été nommé membre de la Société, sera prié d'en commenter les diverses planches dans la prochaine séance.

M. LOUA fera ensuite l'analyse d'une série de cartes sur les résultats statistiques des dernières élections pour le renouvellement intégral de la Chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport fait au nom de la commission des réformes, par M. CHEYSSON (1).

Sur la demande de M. le Président, la discussion est ouverte immédiatement sur les conclusions de ce rapport.

M. le Président commence par faire un exposé rapide des motifs qui obligent la Société à quitter le local qu'elle occupe actuellement et des démarches qu'il a fallu faire pour s'assurer une autre installation. Il annonce que la Société pourra tenir ses séances dans les salons du Cercle national, 1, rue Lepelletier, et indique les dispositions qui ont été prises pour le classement et la conservation de la bibliothèque.

Ce paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. le Président lit ensuite les conclusions du rapport relatives à la fixation du jour et de l'heure des séances. On a dû s'arrêter sur ce point au 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, et modifier l'heure des réunions qui ne se tiendront plus à 4 heures, mais à 8 heures du soir.

Ces dispositions nouvelles sont adoptées.

En ce qui concerne la publication du Journal, la commission propose de conti-

---

(1) Voir ce rapport en tête du présent numéro.

nuer à charger de ce soin la maison Berger-Levrault, dont il a été reconstruit, après enquête contradictoire, que les prix sont avantageux et qui se recommande d'ailleurs par le soin extrême qu'elle apporte dans la composition du texte et des tableaux chiffrés. Elle estime ensuite qu'à raison du nombre considérable des admissions de membres effectuées dans l'année, le tirage peut être maintenu à 600 exemplaires, au lieu de 500 qu'on avait proposé.

Ces deux résolutions sont adoptées après une courte discussion.

M. le Président indique les modifications que la commission propose d'apporter à la rédaction du journal, principalement en ce qui concerne le compte rendu des ouvrages offerts à la Société. Une allocation de 1,200 fr. reste attachée aux frais de rédaction jusqu'à ce que les ressources de la Société permettent de rétablir cette allocation dans son chiffre primitif.

Il est ensuite donné lecture des divers articles du compte de 1881 et du budget de 1882. Ces articles sont adoptés, y compris celui qui met l'achat de la bibliothèque au compte du capital, mais à la condition de le reconstituer le plus tôt possible avec les réserves disponibles.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix dans leur ensemble et adoptées à l'unanimité.

M. le Président remercie M. Cheysson de la clarté qu'il a su mettre dans l'expression des vœux de la commission des réformes, et, sur sa demande, la Société vote des remerciements au secrétaire général et au trésorier, pour l'intelligence, le zèle et le dévouement qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

M. le D<sup>r</sup> VACHER, député, demande la parole pour une communication spéciale dont l'idée lui a été suggérée par le travail que M. de Foville a publié, dans le numéro de février du Bulletin de la Société, sur les valeurs successorales et la répartition de la richesse en France.

Sans vouloir entrer pour le moment dans le fond du sujet, il est d'accord avec M. de Foville sur le coefficient par lequel il faut multiplier l'unité successorale pour apprécier la masse totale des fortunes individuelles. C'est à tort que certains auteurs ont pris pour ce coefficient la durée de la vie moyenne; l'intervalle qu'il faut choisir est la durée moyenne d'une génération, « ce que M. de Foville appelle la survie moyenne des héritiers du *de cujus* », c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre la mort d'une personne et le décès de son auteur.

Seulement, tandis que M. Vacher estime cette durée à 31 ans, d'après les calculs du célèbre Fourier, M. de Foville, s'appuyant sur le témoignage de deux auteurs allemands, la porte à 36 ans.

Or, il semble à M. Vacher que les calculs de Fourier, établis sur des constatations exactes, doivent être préférés à des évaluations étrangères dont la base n'est pas connue. Il s'en tient donc au chiffre qu'il a employé, et c'est en partant de ce principe qu'il préparera, pour le Journal de la Société, une note où il fournira sur l'évaluation de la richesse de la France des chiffres aussi approchés que possible.

M. DE FOVILLE se défend d'avoir attaqué M. Vacher, à qui il a eu l'occasion de rendre pleine justice, et dont il a accepté la théorie. Il ne conteste pas le chiffre de Fourier, en tant qu'il s'agit de la population de Paris à une époque déjà éloignée, mais il ne voit pas pourquoi l'on n'obtiendrait pas pour la France entière un chiffre supérieur.

Il ajoute que le chiffre 36 auquel il s'est arrêté a été établi à la suite d'une enquête purement française, et que s'il a eu recours au témoignage de deux auteurs allemands, c'est qu'il y a trouvé une confirmation de ses vues.

Il ne demande pas mieux que de discuter à fond la question entière, mais' il attendra la communication écrite de M. Vacher.

La parole est donnée à M. LAFABRÈGUE, vice-président de la Société, directeur de l'hospice des enfants assistés, pour une communication sur la mortalité des enfants en bas âge, les légitimations d'enfants naturels, et divers autres points du mouvement de la population.

Cette communication que l'auteur a traduite en neuf diagrammes fort ingénieusement disposés, porte successivement sur la natalité française, la répartition de la mortalité par âge et par sexe, les décès de la première année, avec distinction du sexe et de l'état civil, les légitimations, les mort-nés, les mariages et les unions illicites.

Il ressort clairement des diagrammes exécutés par M. Lafabrègue que pour la natalité, la France est au dernier rang des États de l'Europe, mais qu'elle rachète en partie ce désavantage par une moindre mortalité.

C'est dans les cinq premières années de la vie et principalement dans la première que les décès sont dans la plus forte proportion, et à tous les âges, sauf de 10 à 20 ans, le sexe masculin l'emporte sur l'autre sexe.

Dans la première année, le maximum de la mortalité se trouve dans la première semaine, sauf pour les enfants naturels qui, par une exception singulière, atteignent ce maximum dans la deuxième.

Le sexe masculin présente, comparativement à l'autre sexe, un très-fort excédant de mort-nés, mais cet excédant est bien moindre pour les enfants naturels.

Enfin, le rapport des mariages à la population est en voie de diminution manifeste depuis 1875.

Ce sont là des faits généralement connus, mais qui ont en même temps un très-grand intérêt. Les représentations graphiques de M. Lafabrègue les mettent à la portée de tous (1).

M. le Président fait connaître l'ordre du jour de la prochaine séance. Cet ordre du jour comprend, indépendamment des communications déjà annoncées de MM. Levasseur et Anthoine, une communication de M. Loua sur les pompes funèbres et la distribution de la richesse à Paris.

La séance est levée à 6 heures.

---

(1) Voir plus loin la communication de M. Lafabrègue.